

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 MARS 2010

À une séance extraordinaire du conseil municipal convoquée par Mme la Mairesse, Francine Bergeron, tenue à l'endroit ordinaire des séances, lundi le 22 Mars 2010 à 16h30 à laquelle séance étaient présents MM. Les conseillers Guy Corriveau, Denis Prescott, Jacques Martial, André Desrochers sous la Présidence de madame la Mairesse Francine Bergeron.

Étaient absents : M. Jean-Claude Charpentier, conseiller et M. Sylvain Gagnon, conseiller.

La secrétaire-trésorière est présente.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la Mairesse déclare l'assemblée ouverte après vérification du quorum.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

93-03-2010 Sur une proposition de M. Denis Prescott appuyée par M. Guy Corriveau il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION

LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION

Mme la Mairesse procède à la lecture de l'avis de convocation dont les sujets à être traités sont les suivants :

1. Embauche de l'inspecteur en urbanisme et en environnement
2. Engagement contractuel de Mme Anne Delage

ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

94-03-2010 Sur une proposition de M. André Desrochers appuyée par M. Guy Corriveau il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'avis de convocation soit accepté tel que lu par Mme la Mairesse.

EMBAUCHE DE L'INSPECTEUR EN URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT

M. Jacques Martial, conseiller, a voté contre l'adoption de cette résolution. Mme Francine Bergeron, Mairesse, a demandé le vote. M. Guy Corriveau, conseiller, M. Denis Prescott, conseiller, et M. André Desrochers, conseillers, ont voté en faveur de ladite résolution.

95-03-2010 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Guy Corriveau il est résolu à la majorité des conseillers que la municipalité de Mandeville embauche, en date d'aujourd'hui soit le 22 mars 2010, M. Michel Savoie à titre d'inspecteur en urbanisme et en environnement afin de combler le poste laissé vacant. Sa période de probation sera de six(6) mois à un taux horaire de 18.00\$/heure à raison de trente-cinq(35) heures par semaine. M. Michel Savoie est mandaté afin de signer tout permis pour la municipalité de Mandeville et à siéger sur tous les comités relatifs à son poste de travail. En plus, M. Michel Savoie est la personne responsable de l'application des règlements d'urbanisme et autres de la municipalité de Mandeville et est mandaté à se rendre sur les terrains pour faire des inspections ou toute autre intervention reliée à son travail. M. Michel Savoie est autorisé à émettre les avis et les constats d'infraction et à représenter la municipalité de Mandeville auprès des différents tribunaux. M. Michel Savoie sera éligible après trois(3) mois de travail à adhérer à l'assurance-groupe de l'employeur.

ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MME ANNE DELAGE

96-03-2010 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville engage d'une façon contractuelle Mme Anne Delage pour fournir le support technique nécessaire à M. Michel Savoie inspecteur en urbanisme et en environnement. Son taux horaire est de 35\$/heure plus les frais de déplacement de 0.40\$/kilomètre. Le contrat entre Mme Anne Delage et la municipalité de Mandeville commence le 22 mars 2010. Le contrat prendra fin lorsque M. Savoie sera apte à travailler seul et aura assimilé les différentes tâches à effectuer dans le cadre de son travail. En plus, Mme Delage est mandatée pour accompagner M. Michel Savoie sur les propriétés privées pour l'aider à faire des inspections.

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

97-03-2010 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyée par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 16h40.

Mairesse

Secrétaire-trésorière